



**U.C.S.A.\_cgt**

- Communiqué de presse -

## **Grève dans les stations d'Outremers le 30 novembre à l'appel de l'UCSA CGT**

### Les salariés refusent que la direction touche à leur indexation

La direction de FTV vient de provoquer un important mouvement de grève dans les stations d'Outremer de FTV.

Depuis les années 2000 les directions successives de RFO puis FTV s'étaient autorisées à ne plus indexer les augmentations générales outremer.

Le 8 novembre dernier la direction de FTV a décidé d'aller plus loin en envisageant de modifier le calcul des indexations dans les stations des outremer.

C'est à l'occasion de la signature du cahier journaliste de la nouvelle convention collective qu'elle a prévu de modifier l'application de l'indexation pour les journalistes dans les Outremer, en imaginant une indemnité forfaitaire d'indexation.

Face à ce projet, l'UCSA CGT a immédiatement réagi par un préavis de grève dans tous les Outremer pour en exiger le retrait.

La grève a été largement suivie dans la majorité des stations. Pas de journaux TV, ni journaux radio, dans les stations de Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna, en attendant la Polynésie, et de nombreuses émissions non diffusées. A Wallis et Futuna, tout comme en Martinique et en Guyane on a même avoisiné les 80% de grévistes.

Face à la pression des salariés, la direction a prudemment annoncé ce 30 novembre qu'elle retirait son projet lors d'une réunion à Paris.

Pour autant la méfiance reste vive d'autant que la direction persiste dans son refus de rembourser les sommes dues depuis des années, ce qui signifie qu'elle continue de réduire unilatéralement les taux d'indexation fixés par l'Etat.

Compte tenu du contexte économique et social dans les Outremer, où le taux de chômage avoisine les 40% et où l'indexation permet de maintenir un équilibre économique pourtant précaire, vouloir toucher à cette donnée relève d'une méconnaissance totale de ces réalités.

A moins que cela n'ait été encouragé par la tutelle comme un ballon d'essai pour tenter de voir si ce qui passerait à FTV pourrait plus facilement être étendu à d'autres organismes de service public Outremer. La tutelle est prévenue, les salariés ultra marins ne permettront pas qu'on touche à l'indexation.

Paris, le 30 novembre 2011